

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2024

Le dix septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENT.E.S : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme Chantal BARIDON, Mme Simone CALLAMAND, Mme Christiane NICOLIN, Mme Christine PERENON, M. Pascal COGORDAN, M. Patrick PEQUIGNOT, M. Franck NICCOLETTI, M. Karl DEMERCASTEL, Mme Anne THIBAULT.

EXCUSE.E.S : M. Stéphane TRETOLA, M. Philippe BREL, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Erwan JAEN.

POUVOIRS : Mme Mireille ASTIER-CUCCHI a donné pouvoir à Mme Colette LANGLET
M. Philippe BREL a donné pouvoir à M. Joël PERENON
M. M. Erwan JAEN a donné pouvoir à M. Philippe OZENDA

DATE DE CONVOCATION : 30 août 2024

M. Franck NICCOLETTI a été désigné secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

PROCES-VERBAL : le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

POINT N°	SUJET	
1	DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET	
2	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	
3	RAPPORT D'ACTIVITE MISSION LOCALE	

1. DECISION MODIFICATIVE N°2

Délibération n°33_2024

M. le Maire expose :

La question avait fait l'objet d'une information au dernier conseil municipal mais s'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, le virement de crédits n'est pas possible et doit faire l'objet d'une délibération :

- Chapitre 041/231 – Dépenses – 30 000 €
- Chapitre 041/238 – Recettes – 30 000 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification budgétaire ci-dessus.

Le conseil municipal après débat et à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°2 du budget telle que jointe en annexe.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les actes et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

83077 Code INSEE	MAIRIE DE MEOUNES LES MONTRIEUX BUDGET PRINCIPAL	DM n°2 2024
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

MEOUNES DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total Général		30 000.00 €		30 000.00 €

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n°34_2024

M. le Maire expose :

Suite aux avancements de grade, promotions internes et réussite à examen, il est proposé au conseil municipal de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à plein temps
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 32/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à 32/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à plein temps
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

Et de créer les postes suivants :

- 2 postes d'agent de maîtrise dont 1 à 32/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à plein temps
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à plein temps
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 32/35^{ème}

Le conseil municipal après débat et à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs joint en annexe,

Suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à plein temps
- 1 poste d'adjoint technique à plein temps
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 32/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à 32/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à plein temps
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

Et création de :

- 2 postes d'agent de maîtrise dont 1 à 32/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à plein temps
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à plein temps
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 32/35^{ème}

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les actes et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. RAPPORT D'ACTIVITES 2023 MISSION LOCALE

M. le Maire fait un compte rendu du rapport d'activités 2023 de la Mission Locale.

Il rappelle que c'est un organisme qui intervient surtout auprès des jeunes de moins de 25 ans, orientations professionnelles, emploi...

Pour tous ceux qui souhaitent consulter plus précisément le document, en faire la demande à Pascale PENVEN.

4. RAPPORT DES DELEGATIONS ET INFORMATIONS

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les cessions suivantes :

• F284	St- Michel	02a 39ca	510 000 €
• C1160	Les Ferrages	09a 23ca	300 000 €
• F336-	Place des Anciennes écoles		230 000 €

FIXATION DES TARIFS DES REDEVANCES ANNUELLES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PARTS COMMUNALES FIXES ET VARIABLES) applicables sur le territoire de la communauté d'agglomération Provence verte (hors Régie des Eaux de la Provence Verte)

Voir copie de la délibération de la communauté d'agglomération Provence verte n° CC-2024-058.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, M. le Maire clôt la séance, il est 19h40.